

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 20 AOÛT 2026

Berne, le 13 août 2026

Point 5, annexe 3 – DL/JE

Améliorations syndicales dans le 2^e pilier : augmenter le taux d'intérêt minimal LPP et les rentes des caisses de pension

Pour : acception

Les rentes des caisses de pension doivent enfin augmenter à nouveau, grâce à un taux d'intérêt minimal plus élevé et à une 13^e rente.

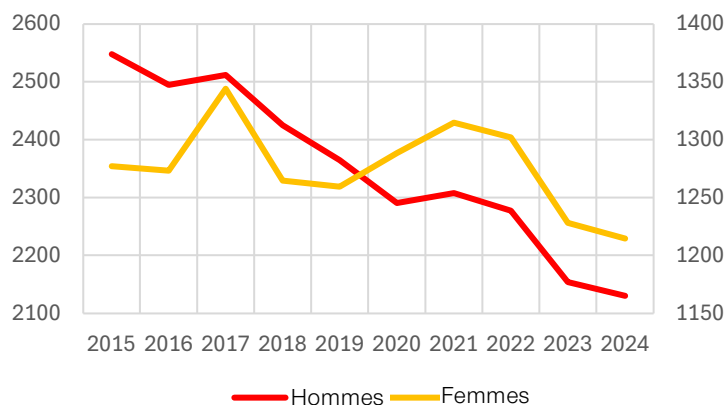
Les rentes des caisses de pension ont reculé en termes réels ces dix dernières années. Les nouveaux retraité-e-s de 2024 perçoivent, en termes réels, une rente inférieure de 15 % à celle des personnes parties à la retraite en 2015 et ce, bien que l'économie suisse ait connu une phase d'expansion. Les caisses de pension ont réduit leurs prestations malgré une situation financière solide. Dans le même temps, elles ont constitué des réserves très importantes. Celles-ci appartiennent aux assuré-e-s. Il faut désormais revaloriser les rentes et mieux rémunérer les avoirs de vieillesse. L'USS demande en particulier l'introduction d'une 13^e rente dans le 2^e pilier, une revalorisation générale des rentes ainsi qu'une hausse substantielle du taux d'intérêt minimal LPP. Concernant ce dernier, il s'agit également de compenser le retard accumulé ces dernières années au moyen d'un « intérêt de rattrapage ».

Les rentes des caisses de pension diminuent

Une personne partie à la retraite en 2024 touchait en moyenne une rente de 1675 francs par mois. C'est moins qu'auparavant. Depuis 2015, les rentes ont perdu environ 15 %. Pourquoi ?

Nouvelles rentes mensuelles réelles des femmes et des hommes dans le 2^e pilier

(prix de 2024, bénéficiaires d'une seule rente ; médiane)



Source : statistique des nouvelles rentes de l'OFS, calculs de l'USS

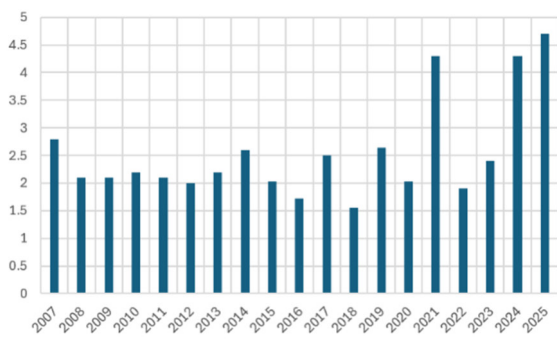
Le montant d'une rente dépend principalement de trois facteurs :

- l'intérêt crédité sur l'avoir d'épargne ;
- la rente versée sur la base de l'avoir d'épargne, notamment en fonction du taux de conversion ;
- les cotisations versées.

La baisse des nouvelles rentes observée ces dernières années résulte avant tout à la fois de la moins bonne rémunération des avoirs dans les années précédant la retraite et de la diminution des taux de conversion.

Jusqu'en 2020, les caisses de pension ont rémunéré les avoirs de vieillesse à hauteur de 1,5 % à 2,5 % par an, en dépit du rendement annuel réalisé de plus de 4 % entre 2011 et 2020. Les avoirs de vieillesse ont donc progressé beaucoup moins vite qu'ils n'auraient pu le faire. Ce n'est que depuis 2021 que les intérêts repartent à la hausse.

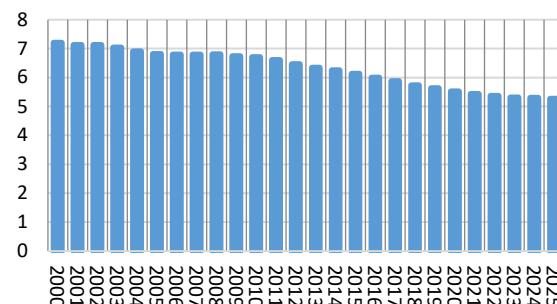
Rémunération annuelle des avoirs de vieillesse dans les institutions de prévoyance (en %)



Source : Étude Swisscanto sur les caisses de pension

Dans le même temps, les caisses de pension ont directement réduit le niveau des rentes. En 2015, un avoir de vieillesse de 100 000 francs donnait encore droit à une rente annuelle de 6130 francs. En 2025, ce montant n'était plus que de 5260 francs. Le taux de conversion est en effet passé de 6,13 % à 5,26 %. Ce sont surtout les salariés partis à la retraite ces dernières années qui en ont fait les frais. Non seulement leurs avoirs de prévoyance ont rapporté moins d'intérêts, mais ils ont également bénéficié d'un taux de conversion plus faible au moment de leur départ à la retraite.

Taux de conversion dans le 2e pilier (en %)



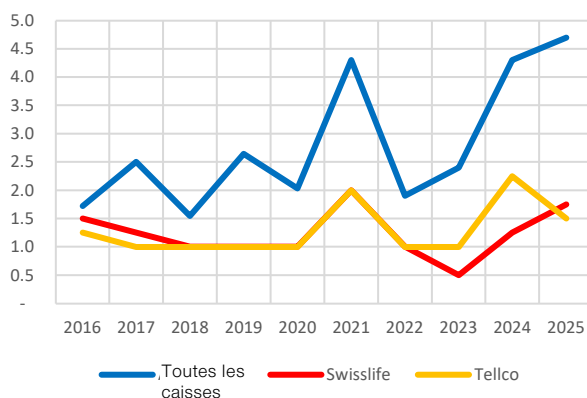
Source : Étude Swisscanto sur les caisses de pension

Prévoyance professionnelle : un taux d'intérêt minimal bien trop faible

Ces dernières années, les caisses de pension ont enfin amélioré la rémunération des avoirs. Malheureusement, tout le monde n'en a pas profité. Les personnes assurées auprès de Swiss Life ou de la caisse de pension Tellco ont touché environ un tiers d'intérêts en moins. En fin de compte, cette différence se répercute directement sur leur rente puisque moins l'avoir de vieillesse est rémunéré, plus la rente est faible. Financièrement, les conséquences sont lourdes : l'écart peut rapidement se traduire par une perte de 1000 francs ou plus par année.

Comparaison de la rémunération des avoirs de vieillesse

(en %)

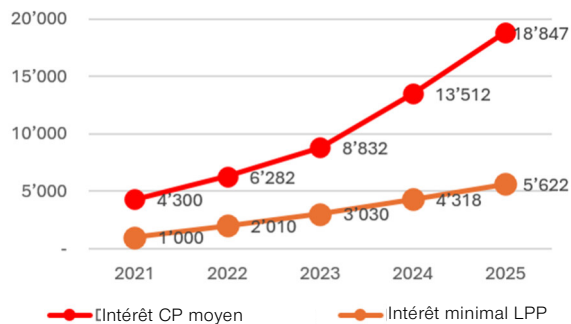


Source : Enquête Swisscanto sur les caisses de pension, rapports annuels

Pourquoi Swiss Life, Tellco et d'autres caisses ont-elles versé des intérêts aussi faibles ? Entre autres parce que les salarié-e-s n'y sont pas suffisamment représenté-e-s. En principe, les caisses de pension sont gérées de manière paritaire par des représentant-e-s des employeuses et employeurs d'une part et des salarié-e-s d'autre part. C'est ainsi que le système devrait fonctionner. Dans la réalité, des assureurs-vie et d'autres acteurs privés sont implantés dans le 2^e pilier et y ont gagné de larges parts de marché.

Pour empêcher que les taux d'intérêt ne soient fixés à un niveau arbitrairement bas, la LPP prévoit un taux d'intérêt minimal. Celui-ci est fixé annuellement par le Conseil fédéral. Ces dernières années, le Conseil fédéral a toutefois beaucoup trop prêté l'oreille aux assureurs-vie et aux employeuses et employeurs, qui plaidaient pour un taux d'intérêt minimal faible au détriment des assuré-e-s. Les personnes qui n'ont bénéficié que du taux d'intérêt minimal disposent aujourd'hui d'un avoir de vieillesse nettement moins élevé.

Intérêts cumulés sur un avoir de prévoyance de 100 000 francs
(en francs par année)



Source : Étude Swisscanto sur les caisses de pension, calculs de l'USS

Solument capitalisées, les caisses de pension disposent des moyens nécessaires pour améliorer les prestations

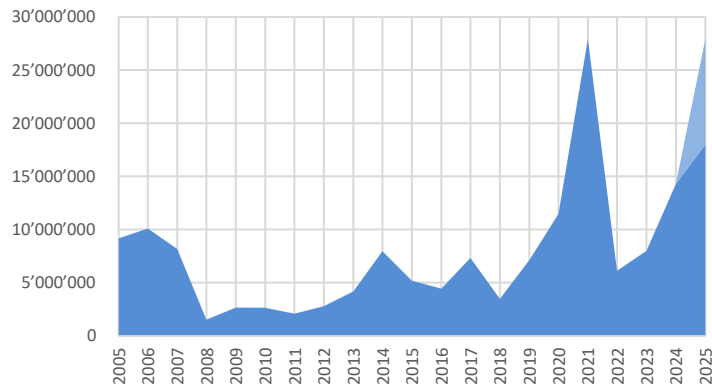
Les caisses de pension ont obtenu de très bons rendements ces dernières années. Entre 2020 et 2025, leur performance cumulée a atteint près de 18 %, soit 3,4 % par an. Elles ont ainsi pu constituer d'importantes réserves. Bien capitalisées, elles détiennent aujourd'hui suffisamment de fonds pour améliorer les prestations.

Les caisses de pension doivent être gérées de façon à pouvoir financer les prestations promises, même lorsque les marchés boursiers connaissent des replis temporaires. C'est pourquoi elles doivent aussi constituer des réserves de fluctuation de valeur. Ces dernières années, presque toutes les caisses ont pu renforcer leurs réserves. Neuf caisses de pension d'entreprises sur dix ont presque entièrement rempli leurs réserves¹. Les capitaux excédentaires sont appelés « fonds libres » et doivent servir à améliorer les prestations. Dans les institutions de prévoyance privées, les fonds libres dépassaient 14 milliards de francs en 2024, soit presque autant que le montant total des rentes de vieillesse versées en une année (18 milliards de francs). Ce montant est vraisemblablement encore plus élevé à l'heure actuelle².

¹ Swisscanto (2026), Étude sur les caisses de pensions en Suisse 2026, p. 84.

² C'est ce qu'indiquent les rapports de gestion 2025 des caisses de pension ainsi que des institutions collectives et communes.

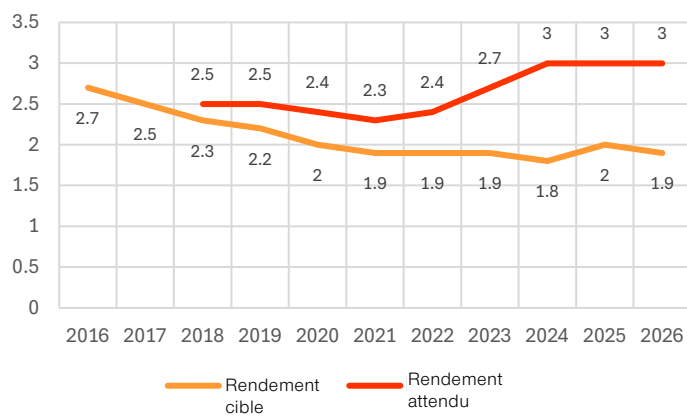
Fonds libres dans les institutions de prévoyance privées
(en milliers de francs ; prévision 2025 avec limites supérieure et inférieure)



Source : Statistique des caisses de pensions de l'OFS, prévisions 2025 de l'USS

Afin d'honorer leurs engagements, les caisses de pension doivent obtenir un certain rendement sur leurs placements. C'est ce que l'on appelle le rendement cible. Celui-ci se situe autour de 2 %. Dans les faits, les caisses tablent toutefois sur un rendement nettement plus élevé, à savoir 3 %. Comme ce sont surtout les prestations de vieillesse qui ont reculé, l'écart entre le rendement attendu et le rendement cible s'est creusé ces dernières années. Ce déséquilibre doit désormais être corrigé. Les caisses de pension doivent à nouveau améliorer leurs prestations.

Rendement attendu et rendement cible des caisses de pension
(en %)



Source : Étude Swisscanto sur les caisses de pension

Revendications : augmenter les rentes, instaurer une 13^e rente de la prévoyance professionnelle et relever les intérêts

Les caisses de pension ont pour mission de garantir des rentes correctes. Aujourd'hui, leur situation financière est bonne. Après des années difficiles, il est temps que les prestations soient revalorisées.

- Les rentes doivent augmenter. L'USS demande le relèvement des taux de conversion pour les nouveaux retraité-e-s ou bénéficiaires de rente, ou l'introduction d'une 13^e rente dans la prévoyance professionnelle.
- Les intérêts doivent progresser pour tout le monde. Le Conseil fédéral doit augmenter sensiblement le taux d'intérêt minimal LPP. L'USS demande un taux minimal « ordinaire » de 2 %, auquel s'ajoute un intérêt dit « de rattrapage » à hauteur de 1 %. Le taux d'intérêt minimal pour 2027 doit donc être fixé à 3 %. Cette hausse est nécessaire sur le plan social et tout à fait supportable sur le plan économique. Pour la grande majorité des caisses, un taux minimal de 3 % suppose un rendement cible inférieur ou égal au rendement attendu ces trois dernières années.
- Afin d'exclure du marché les prestataires qui offrent des prestations insuffisantes – dont Tellco et Swiss Life –, les fédérations de l'USS lancent une campagne pour informer leurs membres. Elles démontrent que les prestations sont meilleures dans les caisses avec une vraie représentation des salarié-e-s et encouragent ceux-ci à exiger un changement de caisse. L'USS et PK-Netz les soutiennent dans cette démarche.